JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Associations et fondations d'entreprises

D.I.L.A
serialNumber=S17140003,-CN=DILA - SIGNATURE DILA,OU=0002 13000918600011,organizationIdentifier=NTRFR-13000918600011,O=DILA,C=FR
75015 Paris
2020-11-10 09:00:37

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Associations syndicales de propriétaires

Fondations d'entreprise

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1465

69 - Rhône

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture du Rhône
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE L'ÉCOLE JULES GUESDE A VILLEURBANNE.
Objet : rassembler les parents d'élèves ou d'apprentis autour de valeurs communes, au premier rang desquelles : le parent premier éducateur de son enfant, la défense de l'intérêt des élèves et d'apprentis, l'attachement à la laïcité de l'enseignement ; de contribuer au maintien des principes laïques de neutralité scolaire, d'objectivité et de tolérance sur lesquels repose l'enseignement public ; d'étudier toute question qui concerne l'intérêt des élèves de l'enseignement public et de leurs familles ; de faciliter les rapports entre les parents, le corps enseignant et les autorités dans le ressort de l'association ; d'assurer la représentation des familles dans les conseils d'école, les conseils d'administration et autres instances ; d'apporter son concours aux administrations en vue d'améliorer les conditions de la vie scolaire des élèves ; de promouvoir et gérer (directement ou en participation), dans l'intérêt des élèves et de leurs familles, toutes organisations à caractère éducatif, culturel, sportif ou social ; l'association développera tous les moyens qu'elle jugera appropriés pour atteindre ses objectifs et pourra offrir, de manière permanente ou occasionnelle, tous produits ou services entrant dans le cadre de son projet, ou susceptibles de contribuer à sa réalisation ; elle pourra notamment : mettre en œuvre, directement ou indirectement, des bourses aux livres, fournitures scolaires, bourses au vêtements ; proposer, au service des parents adhérant à l'association, tout service de fourniture par location ou revente de tout matériel scolaire ou éducatif, y compris les manuels scolaires, lorsqu'ils sont exigés par les établissement ; souscrire à des assurances de groupe dans un but de réduction des coûts ; l'association pourra adhérer à l'union locale PEEP du Rhône qui se propose de contribuer une structure de coopération entre ses membres avec notamment pour finalité de mutualiser ou développer des moyens communs (humains et matériels) ; elle pourra conclure avec cette union locale PEEP tout contrat dans le respect des règles en vigueur au sein de la Fédération PEEP
Siège social : 34, rue Viret, 69100 Villeurbanne.

Date de la déclaration : 29 octobre 2020.